



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
SUR LE BOULEVARD PASTEUR**
Arrêté de police du N°66 /2025 (ST) du 12 novembre 2025

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société THEYS,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste, dans le cadre d'une mise en conformité des branchements d'assainissement situés en trottoir devant les N° 69 et 75 Bd Pasteur à Guesnain.*

ARRETE

Article 1

Des travaux de mise en conformité de branchements d'assainissement seront effectués pour une durée de 60 jours à compter du lundi 17 novembre 2025 face au N° 69 et 75 du Boulevard PASTEUR.

Article 2

Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.

Article 3

La société THEYS exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4

*La société THEYS domiciliée rue Gustave Eiffel, 59500 Douai.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 12 novembre 2025,
Le Maire,
Maryline LUCAS*

